

## 4.5 Accès à la culture

En France, l'offre d'équipements culturels (bibliothèques, théâtres, cinémas, musées, monuments nationaux, conservatoires, etc.) résulte d'un héritage historique et d'une politique volontariste menée par l'État puis par les collectivités territoriales tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, puis du XXI<sup>e</sup> siècle pour quelques grands équipements comme la Philharmonie de Paris, le Centre Pompidou-Metz, le Louvre-Lens ou encore le Mucem à Marseille. En 2019, 21 600 équipements culturels contribuent à l'offre culturelle en France hors Mayotte, soit en moyenne 33 équipements pour 100 000 habitants. Leur implantation territoriale est contrastée : plus présents dans les agglomérations, ils sont concentrés dans les capitales régionales et le long du littoral méditerranéen ► **figure 1**. Les territoires sont ainsi diversement pourvus selon la densité urbaine : à l'exception des lieux de lecture publique et des musées et monuments, plus de la moitié des équipements sont situés dans des communes densément peuplées ► **figure 3**. La présence d'équipements culturels sur un territoire varie aussi selon le type d'équipement : si les quelque 15 500 bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre sont les équipements de proximité par excellence, présents dans les communes hors attraction des villes (19 %) comme dans les aires plus denses et attractives, les théâtres et autres lieux de spectacle, par exemple, sont bien plus présents dans les grandes villes et dans l'aire de Paris ► **figure 4**.

L'Île-de-France, et en premier lieu Paris, concentrent un nombre d'équipements culturels élevé en raison de l'héritage historique de la ville-capitale qui bénéficie de plusieurs siècles de centralisme notamment culturel. Les départements d'outre-mer, en revanche, restent les moins dotés en termes d'équipements culturels.

Le principe de subsidiarité prévaut désormais en matière de financement public de la culture. L'effort financier est largement pris en charge par les collectivités territoriales à l'échelon le plus proche du citoyen : les communes et les groupements de commune assument 57 % de la dépense culturelle publique, contre 28 % pour l'État, 9 % pour les départements et 6 % pour les régions. Les collectivités territoriales sont donc les premières contributrices à la culture. En 2018, les collectivités territoriales ont dépensé

en moyenne 138 euros par habitant pour la culture. La dépense culturelle par habitant est la plus importante en Provence-Alpes-Côte d'Azur (173 euros), puis en Île-de-France (157 euros) et en Occitanie (148 euros), tandis que Mayotte (34 euros) et la Martinique (39 euros) sont les collectivités qui dépensent le moins ► **figure 2**.

En 2018, les dépenses du ministère de la Culture s'élèvent à plus de 3,5 milliards d'euros. Cet investissement dicté notamment par l'entretien et le fonctionnement des grands équipements culturels nationaux, représente 196 euros par habitant en Île-de-France, où la dépense est nettement plus élevée en raison du nombre d'équipements labellisés comme les musées et théâtres nationaux par exemple, contre 21 euros par habitant en moyenne hors Île-de-France. La Guyane et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les mieux dotées après l'Île-de-France, avec 28 euros par habitant. À l'opposé, Mayotte et La Réunion, avec respectivement 5 et 8 euros par habitant sont les régions les moins pourvues, la Guadeloupe et la Martinique se situent également sous la moyenne hors Île-de-France.

Près de 140 600 établissements forment le secteur marchand culturel. Ils représentent 5 % de l'ensemble des secteurs marchands et contribuent pour 4 % à sa valeur ajoutée. Plus d'un tiers du chiffre d'affaires des domaines culturels marchands est porté par les activités d'audiovisuel et de multimédia (cinéma, radio, télévision, jeu vidéo).

L'Île-de-France se singularise par rapport à toutes les autres régions. La part des établissements culturels marchands (9 %) y est deux fois plus importante que dans l'ensemble des autres régions (4 % en moyenne) ; cette part n'est que de 3 % dans les Hauts-de-France ou en Corse, par exemple. L'Île-de-France concentre plus de quatre établissements culturels sur dix et rassemble 60 % des salariés du secteur culturel marchand. ●

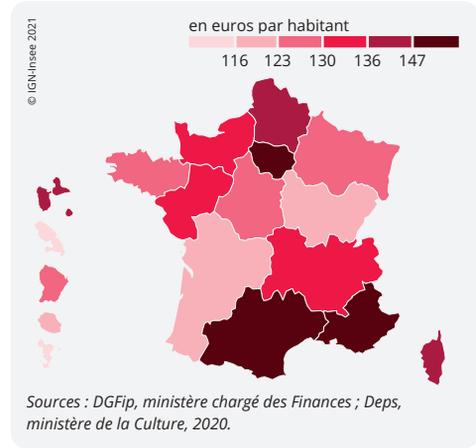
### ► Pour en savoir plus

- *Chiffres clés de la culture et de la communication*, Deps, ministère de la Culture, 2020.
- *Atlas régional de la culture*, édition 2018, Deps, ministère de la Culture, 2019.
- « La culture, une activité capitale », *Insee Première* n° 1644, avril 2017.

### ► 1. Nombre d'équipements culturels par bassin de vie en 2020



### ► 2. Dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2018



### ► 3. Répartition des équipements culturels selon la densité de population des communes, en 2020

	Communes denses	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses	Ensemble
Arts du spectacle	63	32	4	0	100
Arts visuels	59	26	11	4	100
Cinéma	31	37	31	1	100
Lieux de lecture publique	9	18	60	13	100
Librairies labellisées	60	34	6	0	100
Patrimoine artistique et monumental	28	32	32	7	100
Enseignement artistique	63	34	3	0	100
<b>Ensemble des équipements culturels</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>49</b>	<b>10</b>	<b>100</b>
<b>Part de la population concernée</b>	<b>38</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>100</b>

**Lecture :** 63 % des équipements culturels dédiés aux arts du spectacle (théâtre, danse, cirque, musique) sont implantés dans des communes densément peuplées.

**Champ :** France.

Source : Deps, ministère de la Culture, 2020.

### ► 4. Répartition des équipements culturels selon la taille des aires d'attraction des villes, en 2020

	Aire de Paris	700 000 habitants ou plus (hors Paris)	200 000 à moins de 700 000 habitants	50 000 à moins de 200 000 habitants	Moins de 50 000 habitants	Communes hors attraction des villes
Arts du spectacle	32	18	21	17	11	1
Arts visuels	12	22	32	14	17	3
Cinéma	16	16	18	15	23	13
Lieux de lecture publique	8	13	20	22	18	19
Librairies labellisées	23	22	22	21	11	1
Patrimoine artistique et monumental	13	10	21	22	20	14
Enseignement artistique	28	19	22	20	10	0
<b>Ensemble des équipements culturels</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>16</b>
<b>Part de la population concernée</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>7</b>

**Lecture :** 1 % des établissements dédiés aux arts du spectacle sont situés dans des communes situées hors de l'attraction d'une ville, 32 % le sont dans l'aire de Paris.

**Champ :** France.

Source : Insee ; Deps, ministère de la Culture, 2020.